

Référentiel de certification périodique de Maïeutique

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Groupe de travail pour le CNPM : membres de la commission professionnelle sages-femmes de la certification périodique

Sommaire

Introduction	P
Bloc 1	P
Bloc 2	P
Bloc 3	P
Bloc 4	P
Annexes	P
<i>Annexe 1 : Fiches ressources</i>	
<i>Annexe 2 Liste congrès, journées professionnelles, colloques</i>	
<i>Annexe 3 : Plan santé au travail – Sages-femmes</i>	
<i>Liste des abréviations-----</i>	

INTRODUCTION

La certification périodique des sages-femmes fait partie du processus général de certification périodique des professionnels de santé relevant d'un ordre professionnel. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2022.

Cette ordonnance définit, dans l'article, L. 4022-8.-I. la méthode d'élaboration des référentiels : "Sur proposition de la Haute Autorité de santé et après avis du conseil national de la certification périodique, le ministre chargé de la santé arrête la méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique prévus par l'article L. 4022 7".

La méthode d'élaboration des référentiels de certification a été définie par un groupe de travail réuni par la Haute Autorité de Santé avec des représentants des CNP des sept professions concernées, méthodologues et documentalistes de la HAS et des représentants des associations de patients (France Assos Santé).

Selon cette méthode,

- Les référentiels de certification périodique des professionnels de santé organisent, selon quatre blocs, les typologies d'actions proposées pour les professions ou les spécialités sur une période de six ans.
- Un plan commun aux sept professions pour la structuration des référentiels est proposé.
- Pour chaque bloc, des méthodes et outils généraux sont proposés pour aider à la construction des référentiels. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, ni prescriptive. Les choix et les déclinaisons dans les référentiels de certification périodique relèvent de chaque profession ou spécialité.

Chaque profession ou spécialité organise un travail de rédaction et de relecture du référentiel.

Les finalités de la certification, définies par le guide de la HAS, sont identiques quels que soient les professions de santé et le type d'activités :

1. Finalités du bloc 1 : actualiser les connaissances et les compétences

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice pour les rendre conformes et adaptées à la pratique, à l'offre de soins sur un territoire ainsi qu'aux évolutions professionnelles (spécialité, expertise, spécificités d'exercice...).

2. Finalités du bloc 2 : renforcer la qualité des pratiques professionnelles

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et la sécurité des soins.

3. Finalités du bloc 3 : améliorer la relation avec les patients

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Permettre au patient d'être co-acteur de sa santé (décision médicale partagée)

4. Finalités du bloc 4 : mieux prendre en compte la santé personnelle

- Donner à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Permettre à chaque professionnel d'être attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer son état de santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique, somatique et sociale (attention portée également sur le risque de harcèlement, mise à l'écart, surcharge de travail...).
- Conserver les aptitudes professionnelles.

La démarche est structurée de façon à ce que chaque bloc du référentiel soit construit en respectant les étapes suivantes :

- Faire une analyse de situation pour identifier les besoins et les obligations, par profession ou spécialités ;
- Définir les attendus qui sont libellés sous forme d'objectifs, de tâches professionnelles ou de compétences ;
- Définir les types d'actions et leur mode d'évaluation.

Les critères généraux de sélection du contenu du référentiel pour les blocs 1, 2 et 3 seront prioritairement ceux qui permettent aux professionnels de répondre à des obligations et des besoins de leur profession ou spécialité d'exercice, notamment :

- les orientations scientifiques de la certification périodique (telles que définies par le Conseil national de la certification périodique) ;
- les questions de santé prioritaires, basées sur les orientations nationales prioritaires de Développement Professionnel Continu ;
- les obligations réglementaires ;
- les obligations déontologiques ;
- les référentiels professionnels et de compétences ;
- la prise en compte de l'interprofessionnalité et du parcours du patient ;
- les propositions des parcours pluriannuels de développement professionnel ;

Le contenu du bloc 4 « santé personnelle » relève d'une approche spécifique de l'état de santé des professionnels qui peut s'appuyer sur :

- l'identification des ressources et des obstacles potentiels à la prise en compte de l'état de santé
- l'identification des risques généraux et propres à chaque profession ou spécialité

Les attendus des blocs pour la Maïeutique:

Pour le bloc 1

- Promouvoir les compétences favorisant la santé de la femme, du couple, de l'enfant et de leur entourage.
- Conduire une démarche diagnostique médico-psycho-sociale en santé génésique et périnatale.
- Assurer le suivi médical et de prévention en santé génésique des femmes tout au long des étapes qui jalonnent leur vie.
- Assurer le suivi obstétrical et gynécologique de prévention.
- Assurer la surveillance médicale de l'enfant en post-natal.

Pour le bloc 2

- Assurer des soins de qualité en santé génésique et périnatale au regard des données actualisées de la science.
- S'impliquer dans les actions de prévention et d'éducation en santé génésique et périnatale.
- Coordonner son travail en interdisciplinarité.
- Participer à l'encadrement des étudiants et s'impliquer dans l'animation de groupes professionnels.
- Participer à la recherche en maïeutique et à l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Respecter l'éthique et la déontologie.

Pour le bloc 3

- Assurer une relation de qualité en mettant la femme et le co-parent au cœur des décisions les concernant au regard des recommandations et en prenant en compte leur spécificité (EBM).
- Promouvoir les actions de santé publique visant à améliorer l'accompagnement des parents pendant toute la période des 1000 jours.
- Éviter les discontinuités et renforcer le soutien aux moments clefs du suivi (sage-femme référente).
- Mettre à disposition des ressources fiables et accessibles pour les parents et leur entourage.
- Apporter une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents.
- Promouvoir le recueil des attentes des patientes et inciter à l'écriture du projet de naissance des futurs parents.
- Proposer un bilan du projet de naissance avant la sortie de maternité et apporter un accompagnement adapté aux parents dans l'expression de leurs ressentis.
- Proposer aux parents des séances de préparation à la naissance et à la parentalité pour leur permettre d'acquérir des compétences et une autonomie suffisante pour être co-acteurs de la naissance et de la prévention en santé infantile.
- Contribuer au renforcement du dialogue bienveillant et améliorer la transparence de l'information.
- S'adapter aux nouvelles technologies, dont le numérique, permettant de toucher un plus grand nombre de couples et aux évolutions, dans la relation parent/ sage-femme, induites par ces nouveaux modes de communication.
- S'intéresser aux retours d'expériences patients par le biais d'associations d'usagers de la naissance ou des patients experts.
- Favoriser les échanges entre parents en organisant des groupes pré et postnataux de partage d'expériences et de réflexions autour de la parentalité.

Pour le bloc 4

- Favoriser des rythmes de travail permettant à chaque sage-femme de prendre un temps pour son développement personnel et sa santé.
- Porter à la connaissance de chaque professionnel les exigences des différents modes d'exercices dès la formation initiale.
- Inciter les professionnels à pratiquer une activité physique et/ou ludique afin de diminuer sa charge mentale.
- Porter à la connaissance des professionnels des dispositifs existants pour promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé dans son territoire d'exercice.
- Inciter chaque professionnel à réaliser un bilan de santé au minimum tous les 2 ans.

Les références utilisées pour établir les objectifs visés

- Le Référentiel Professionnel, Compétences et situations cliniques de Maïeutique,
- Les recommandations HAS.
- Les Fiches d'orientations prioritaires (FOP) définies par le Conseil National Professionnel de Maïeutique.
- Le Code de déontologie des sages-femmes.
- Les principes d'éthique.

Typologie et programme minimal d'actions relevant des 4 axes

Les actions du programme minimal d'actions sont définies par le référentiel de certification de la profession ou spécialité. Elles incluent :

- des actions effectuées au titre de l'obligation du DPC
- des actions de formation continue.
- des actions en situation de travail.
- des actions qui doivent répondre à des critères cités dans la méthodologie de la HAS, qu'elles soient des actions de formation ou des démarches de qualité ou d'audit par exemple.

Les actions de formation doivent être dispensées par des organismes de formation répondant aux exigences et critères définis dans la méthodologie élaborée par la Haute Autorité de Santé (arrêté du 9 février 2023 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022).

D'autres actions pourront valoir certification et être proposées dans les référentiels de certification sous la condition du respect des critères suivants :

- la définition de leurs finalités en termes de compétences attendues des professionnels de santé.
- la description de leur contenu.
- les modalités de leur évaluation.
- leur traçabilité.

Les démarches d'accréditation validées seront prises en compte dans les blocs 1 et 2 pour les professionnels les ayant satisfaites.

La certification intègre l'obligation triennale de DPC qui reste une démarche obligatoire (en 2026) à satisfaire par les professionnels de santé. Le DPC a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques. L'engagement dans une démarche d'accréditation vaut engagement dans une démarche de DPC (Art. L.4021-1 du CSP).

L'objectif est de valider 2 axes par blocs soit 8 axes sur la durée de la période de certification.

Les éléments de preuve devront être fournis par le professionnel sur la plateforme dédiée.

Pour certaines actions la validation par la commission professionnelle sage-femme de la certification périodique se fera a priori ou a posteriori en saisissant la commission ad hoc.

Pour rappel, le champ de compétences des sages-femmes se définit comme suit :

- L'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation à la naissance et à la parentalité, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement et des soins postnataux en ce qui concerne la mère et l'enfant.
- La sage-femme assure les consultations de suivi gynécologique de prévention, réalise des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse ou chirurgicale
- La sage-femme pratique les vaccinations selon la liste déterminée par la réglementation.

BLOC 1 : Actualiser ses connaissances et compétences

1-1 Finalités du bloc 1 : actualiser ses connaissances et compétences

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice pour les rendre conformes et adaptées à la pratique, à l'offre de soins sur un territoire ainsi qu'aux évolutions professionnelles (spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...).

1-2 Les attendus du bloc 1 pour la Maïeutique :

- Promouvoir les compétences favorisant la santé de la femme, du couple, de l'enfant et de leur entourage.
- Conduire une démarche diagnostique médico-psycho-sociale en santé génésique et périnatale.
- Assurer le suivi médical et de prévention en santé génésique de la jeune fille, de la femme, de la mère tout au long des étapes qui jalonnent leur vie.
- Assurer le suivi obstétrical et gynécologique de prévention.
- Assurer la surveillance médicale de l'enfant en post-natal.

1-2-1 L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

1.2.1.2 Actualiser les connaissances des évolutions et avancées maïeutiques afin qu'elles soient les plus récentes et conformes

2-1- Comprendre et expliquer les dernières avancées maïeutiques.

- Identifier et discuter des implications de ces avancées pour la pratique clinique et/ou quotidienne.
- Acquérir des connaissances en santé environnementale et/ou éco-responsabilité.

1.2.1.2 Actualiser les connaissances sur les évolutions ou avancées des politiques de santé et des priorités de santé publique afin qu'elles soient les plus récentes et conformes

- Analyser les dernières politiques de santé et identifier comment elles influencent la pratique maïeutique.
- Évaluer les priorités actuelles.

1.2.1.3. Actualiser les connaissances de santé publique et leur impact sur l'exercice maïeutique sur les outils et technologies afin qu'elles soient les plus récentes et intégrées à la pratique professionnelle

- Maîtriser les nouvelles technologies et outils utilisés dans la pratique maïeutique.
- Appliquer efficacement ces outils et technologies dans des situations de travail réelles.

1.2.1.4. Actualiser les connaissances sur les réglementations, normes et bonnes pratiques dans le domaine maïeutique afin qu'elles soient les plus récentes et conformes

- Interpréter et appliquer les dernières réglementations et normes dans la pratique maïeutique.
- Intégrer les bonnes pratiques dans les routines quotidiennes pour améliorer la qualité des soins.

1.5. Actualiser les compétences nécessaires à l'exercice afin de les rendre conformes et adaptées à la pratique

- Renforcer les compétences nécessaires à un meilleur accompagnement des patients.
- Acquérir et démontrer la capacité à participer aux missions de prévention.
- Acquérir et démontrer la maîtrise des techniques avancées et des protocoles.

Validation du bloc 1 : Réalisation de deux actions parmi les 16 axes

1-3 Tableau synthétique des axes du bloc 1

Type d'action	Intitulé de l'action	
Formation labellisée DPC	AXE 1.1 Actions de formation au titre du DPC	
	AXE 1.2 Participation à un programme intégré dans le cadre des OP	
	AXE 1.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés ou des universités	

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Formation continue validée CNPM	
	AXE 1.4 Tests de Concordance de scripts
	AXE 1.5 Simulation en santé
	AXE 1.6 Analyse de cas Cliniques
Formation	AXE 1.7 Revue bibliographique
Enseignement	AXE 1.8 Enseignement dans le cadre de parcours de formation de professionnels
	AXE 1.9 Direction et/ou jury d'une thèse d'exercice, mémoire
	AXE 1.10 Jury de concours ou d'examens
Expertise	AXE 1.11 Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)
	AXE 1.12 Publications : rédaction et/ou révision d'articles avant publication
	AXE 1.13 Présentation de travaux scientifiques
	AXE 1.14 Abonnement à une revue médicale avec test de lecture effectué et réussi
Libres	AXE 1.15 Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international
	Axe 1-16 Participation à un congrès, colloque, à des journées d'études ou action libre ou hors liste proposée par une sage-femme

ACTIONS DU BLOC 1

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation labellisée DPC	AXE 1.1 Actions de formation au titre du DPC
	AXE 1.2 Participation à un programme intégré proposé par ODPC dans le cadre des OP

AXE 1.1 Actions de formation au titre du DPC

Type d'action :

Formation labellisée DPC

Critères de validation de l'action :

- Programme dûment enregistré DPC
- Respect des orientations triennales prioritaires

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Développement professionnel continu.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf

Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé

Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé

Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu (...)

ANDPC :

<https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue : Site DPC

AXE 1.2 Participation à un programme intégré dans le cadre des OP

Type d'action : Action de Formation labellisée DPC (combinaison de 2 typologies d'action avec thématique commune : formation continue, évaluation des pratiques professionnelles ou gestion des risques)

Critères de validation de l'action :

- Programme dûment enregistré DPC
- Respect des orientations triennales prioritaires

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Développement professionnel continu.

- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc
- https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf
- Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé
- Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé
- Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu et à la composition du dossier de présentation des actions
- Autres : <https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue : Site DPC

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation continue	AXE 1.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés ou des universités
	AXE 1.4 Tests de Concordance de scripts
	AXE 1.5 Simulation en santé
	AXE 1.6 Analyse de cas Cliniques

AXE 1.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés ou une université

Type d'action : Action de Formation

Critères de validation de l'action :

- Programme dûment enregistré DPC
- Respect des orientations triennales prioritaires

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Traçabilité de l'action :

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Développement professionnel continu.

- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc
- https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf
- Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé
- Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé
- Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu et à la composition du dossier de présentation des actions
- Autres : <https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue : Site DPC

AXE 1. 4 Test de concordance de script

Type d'action :

Action de formation, situations cliniques courtes, programme d'évaluation des pratiques

Critères de validation de l'action :

Action intégrée dans un programme d'évaluation des pratiques professionnelles

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Traçabilité de l'action :

Attestation de formation

Références de l'action :

Test de concordance de script (TCS)

http://www.has-sante.fr/jcms/c_2807650/fr/test-de-concordance-de-script-tcs

Catalogue : sans objet

AXE 1.5 Simulation en santé

Type d'action : Action de formation

Critères de validation de l'action :

- Respect de la méthodologie HAS

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

- Attestation de présence aux sessions de simulation

Références de l'action :

- HAS : Simulation en santé :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3505883/fr/bonnes-pratiques-en-matiere-de-simulation-en-sante

Catalogue : sans objet

AXE 1.6 Analyse de cas cliniques

Type d'action : Action de formation

Critères de validation de l'action :

- Respect de la méthodologie HAS

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de suivi de formation

Références de l'action :

HAS Méthode de DPC - Vignettes cliniques

http://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques?preview=true

Catalogue : sans objet

Formation	AXE 1.7 Revue bibliographique	
Enseignement	AXE 1.8 Enseignement dans le cadre de parcours de formation de professionnels	
	AXE 1.9 Direction et/ou jury d'une thèse d'exercice, mémoire	
	AXE 1.10 Jury de concours ou d'examens	

Axe 1-7 Revue bibliographique

Type d'action : Action d'enseignement dans le cadre de la formation continue

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Critères de validation de l'action :

-Liste des articles analysés, liste des actions entreprises

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Compte rendu des réunions avec liste de présence des participants

Références de l'action : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806897/fr/reunion-de-revue-bibliographique-ou-journal-club

Catalogue : sans objet

AXE 1.8 Enseignement dans le cadre de parcours de formation de professionnels

Type d'action : Action d'Enseignement dans le cadre de la Formation continue ou de la Formation initiale

Critères de validation de l'action :

-Enseignement avec des contenus fondés sur les données actualisées des connaissances définies dans des recommandations nationales, des revues de littérature de qualité ou dans des consensus professionnels

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

attestation de l'action d'enseignement par l'organisme formateur

Références de l'action : sans objet

Catalogue : sans objet

AXE 1.9 Direction et/ou jury d'une thèse d'exercice, mémoire de DES ou Master 2, thèse d'université

Type d'action : Action d'Enseignement

Critères de validation de l'action : action en adéquation avec les finalités attendues pour le bloc 1

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Copie de la 1ère page du manuscrit attestant la direction et/ou jury du travail rendu ou attestation de participation

Références de l'action : Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Catalogue : sans objet

AXE 1.10 Jury de concours ou d'examens hors soutenance de thèse

Type d'action : Action d'Enseignement

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Critères de validation de l'action : action en adéquation avec les finalités attendues pour le bloc 1

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non **Elément de preuve** :

Attestation de l'université ou composition des jurys ou arrêté de nomination ou attestation de participation

Références de l'action : Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Catalogue : sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Expertise	AXE 1.11 Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)
	AXE 1.12 Publications : rédaction et/ou révision d'articles avant publication
	AXE 1.13 Présentation de travaux scientifiques
	AXE 1.14 Abonnement à une revue médicale avec test de lecture effectué et réussi

Axe 1-11 Travaux d'expertise

Type d'action

Action d'Expertise

Critères de validation de l'action :

L'action doit se dérouler dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)

Présentation dans le cadre de congrès ou symposium, journées d'études

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non **Elément de preuve** :

Références du travail d'expertise/ programme ou tout autre document mentionnant le titre de l'intervention avec le nom de l'intervenant

Catalogue :

Sans objet

Axe 1-12 Publications : rédaction et/ou révision d'articles avant publication

Type d'action

Action d'Expertise

Critères de validation de l'action :

- Revues référencées sur le site du CNPM
- Obligation de comité de lecture indépendant

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Référence des publications

Catalogue :

- Site CNP Maïeutique (pour la liste des revues labélisées par le CNPM)

Axe 1-13 Présentation de travaux scientifiques

Type d'action

Action d'Expertise

Critères de validation de l'action :

- Présentation de travaux scientifiques en tant que auteur ou co auteur dans un congrès ou symposium
- Présentation sous forme de poster ou de communication orale

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de l'organisateur et programme de l'événement indiquant la présentation

Références de l'action :

- HAS

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2664118/fr/document-d-information-patient-a-partir-d-une-recommandation-de-bonne-pratique

- Réglementaire : **Décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche** ELI :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2023/12/27/ESRJ2227040D/jo/texte>

Alias : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2023/12/27/2023-1321/jo/texte>

Indications et conseils relatifs à la rédaction et à la présentation formelle de travaux de recherche

https://www.map.cnrs.fr/BlackWhite/Educ/redaction_21102021.pdf

Catalogue :

- Sans objet

Axe 1-14 Abonnement à une revue professionnelle

Type d'action

Action d'Expertise

Critères de validation de l'action :

- Abonnement à une revue professionnelle
- Avec test de lecture effectué réussi
- **Pré ou post validation** par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

attestation de lecture ou preuve de l'abonnement

Références de l'action :

Bonnes pratiques et critères de qualité des revues et journaux de la presse médicale française

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-06/bonnes_pratiques_et_criteres_de_qualite_des_revues_et_journaux_de_la_presse_medicale_francaise.pdf

Catalogue :

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Site CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Libres	AXE 1.15 Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labélisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international Axe 1-16 Action libre proposée par une sage-femme

Axe 1-15 Activité de recherche : Investigateur/porteur d'un projet de recherche institutionnelle ou établissement de santé

Type d'action

Action de Recherche

Critères de validation de l'action :

Critères de validation de l'action :

- Projet de recherche institutionnelle ou registres (RIPH, études cliniques, investigations cliniques) effectués dans le cadre d'une unité de recherche labélisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre ou d'un établissement de santé

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de l'établissement porteur du projet mené

Références de l'action :

Référentiel de gestion des appels à projets en recherche clinique :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_de_gestion_des_aap_version_15_04_2024.pdf

Catalogue :

Sans objet

Axe 1-16 Participation à un congrès, colloque, à des journées d'études Action libre ou hors liste proposée par une sage-femme

Type d'action

Participation à un congrès, colloque, à des journées d'études (liste annexe 2) ou hors liste

Possibilité pour une sage-femme de proposer toute action réalisée dans un but de DPC et/ou certification

Critères de validation de l'action :

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui si action libre ou hors liste

Élément de preuve :

Attestation de formation ou attestation de validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme

Catalogue :

Sans objet pour action libre ou hors liste / site CNPM pour liste congrès, colloques, journées d'étude...

BLOC 2 : renforcer la qualité des pratiques professionnelles

2-1 Finalités du bloc 2 :

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualités, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques relatives à la qualité et la sécurité des soins.

2-2 Les attendus du bloc 2 pour la Maïeutique :

- Assurer des soins de qualité en santé génésique et périnatale au regard des données actualisées de la science.
- S'impliquer dans les actions de prévention et d'éducation en santé génésique et périnatale
- Coordonner son travail en interdisciplinarité
- Participer à l'encadrement des étudiants et s'impliquer dans l'animation de groupes professionnels
- Participer à la recherche en maïeutique et à l'évaluation des pratiques professionnelles
- Respecter l'éthique et la déontologie.

2-2-1 L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants dans tous les domaines nécessaires à la pratique de la sage-femme :

2.2.1.1. Evaluer et autoévaluer ses pratiques afin de mesurer l'écart avec la norme des recommandations des sociétés savantes en vigueur et les faire évoluer

Apprendre et utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.

Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

2.2.1.2 Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité

Comprendre et interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.

Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.

Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires

2.2.1.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité

Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.

Maîtriser le transfert de ces acquis dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficacité des soins et des prises en charge tout au long du parcours de soins

Validation du bloc 2 : Réalisation de deux actions parmi les 26 axes

Tableau synthétique des axes du bloc 2

Type d'action	Intitulé de l'action
Action labélisée DPC	AXE 2.1 Participer à d'une démarche d'accréditation en équipe
	AXE 2.2 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC
	AXE 2.3 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques au titre du DPC
	AXE 2.4 Programme intégré avec action de gestion des risques au titre au titre du DPC
Analyse des pratiques et/ou gestion des risques	AXE 2.5 Participation régulière à un registre de pratiques poursuivi pendant la période de 6 ans
	AXE 2.6 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation
	AXE 2.8 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques
	AXE 2.9 Programme intégré avec action de gestion des risques
	AXE 2.10 Simulation en santé
Gestion de la qualité	AXE 2.11 Actions d'amélioration des pratiques en établissements de santé, en libéral, en MSP, en exercice régional et territorial (RMM, RCP, CREX, ADP, etc.)
	AXE 2.12 Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins
	AXE 2.13 Développer les pratiques d'ETP en périnatalité
	AXE 2.14 S'engager dans des soins éco responsables en périnatalité
	AXE 2.15 Participation aux instances professionnelles et ou institutionnelles
Démarches collectives sur un territoire	AXE 2.16 Participer à un réseau de vigilance
	AXE 2.17 Participer à des actions d'amélioration des pratiques à l'échelle : - Locale et territoriale (CPTS, conseil territorial de santé, conseil local de santé ..) - Régionale, en lien avec les réseaux de santé périnatale, ou autres acteurs régionaux de la périnatalité et domaines spécifiques à la profession - Nationale (missions d'expertise, participation à des recommandations) organisées par les professionnels (CNP, Ordres, Syndicats), le ministère ou des agences
	AXE 2.18 Participer aux démarches d'amélioration des parcours de soins périnataux et suivi gynécologique de prévention, orthogénie, santé sexuelle
	AXE 2.19 Connaître les déterminants en santé pour mieux agir
Accréditation	AXE 2.20 Développer les démarches partenariales (patient-usager- soignant) en périnatalité
	AXE 2.21 Participer à des missions d'expertise et à des démarches d'accréditation en équipe
	AXE 2.22 Être sensibilisée à la culture qualité -risques Se former aux enjeux, méthodologie et outils qualité et de gestion des risques
Libre ou spécifiques	AXE 2.23 Maîtrise de stage universitaire
	AXE 2.24 Améliorer les prises en charge périnatales dans le cadre d'une approche One Health Santé
	AXE 2.25 Participer à des démarches visant à réduire les inégalités en santé périnatale et orthogénie, santé sexuelle et suivi gynécologique de prévention
	AXE 2.26 AFGSU et renouvellement

ACTIONS DU BLOC 2

Type d'action	Intitulé de l'action
Action labélisée DPC	AXE 2.1 Participation à une démarche d'accréditation en équipe
	AXE 2.2 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC
	AXE 2.3 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques au titre du DPC
	AXE 2.4 Programme intégré avec action de gestion des risques au titre du DPC

AXE 2.1 Participation à une démarche d'accréditation en équipe Participation aux démarches : PACTE, accréditation en équipe mise en œuvre par des organismes agréés par la HAS Crew Resource Management en Santé (CRM Santé) : module d'animation /réalisation d'un diagnostic du fonctionnement en équipe dans le cadre d'un PACTE	AXE 2.3 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques au titre du DPC
AXE 2.2 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC	AXE 2.4 Programme intégré avec action de gestion des risques au titre du DPC
Type d'action : Action Libre ou spécifique Critères de validation de l'action : Action dument enregistrée DPC Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Élément de preuve : Attestation de réalisation de la formation Références de l'action : Orientations Nationales Prioritaires ANDPC – Fiches de cadrage opposables HAS : Elaborer et mettre en œuvre des critères de qualité : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025.pdf Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins : https://www.has-sante.fr/jcms/c_970481/fr/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-en-etablissements-de-sante Catalogue : Site CNP maïeutique	

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Analyse des pratiques et/ou gestion des risques	AXE 2.5 Participation régulière à un registre de pratiques poursuivi pendant la période de 6 ans
	AXE 2.6 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)
	AXE 2.7 Gestion des risques en équipe
	AXE 2.8 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques
	AXE 2.9 Programme intégré avec action de gestion des risques
	AXE 2.10 Simulation en santé

AXE 2.5 Participation régulière à un registre de pratiques poursuivies pendant la période de 6 ans

Type d'action :

Action Libre ou spécifique

Critères de validation de l'action :

action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Élément de preuve :

Attestation de réalisation de l'organisme commanditaire

Références de l'action :

Registre des pratiques, observatoire, base de données

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees

Catalogue :

Site CNP maïeutique

AXE 2.6 Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation

Type d'action :

Action labellisée Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation

Critères de validation de l'action :

Programme dument enregistré DPC

Respect des orientations triennales prioritaires

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Développement professionnel continu.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc

Règlementaire : Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé

Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé

Orientations nationales prioritaires

<https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue :

Site QUALIOPi

AXE 2.7 Gestion des risques en équipe

Type d'action :

Action labélisée DPC

Critères de validation de l'action :

Programme dument enregistré DPC

Respect des orientations triennales prioritaires

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non **Elément de preuve :**

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Développement professionnel continu.

Méthodes et modalités de DPC :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc

Gestion des risques en équipe :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2854104/fr/gestion-des-risques-en-equipe

Règlementaire :

Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des

professionnels de santé

Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé

- Autres :

<https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue : sans objet

AXE 2.8 Programme intégré avec action d'analyse de pratiques

Type d'action :

Action d'Analyse des pratiques (combinaison de 2 typologies d'action avec thématique commune : évaluation des pratiques professionnelles et formation continue ou gestion risques)

Critères de validation de l'action :

action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation

Références de l'action :

HAS : Formation présentielle : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle

Formation en ligne ou e-learning : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning

Catalogue :

Site CNP maïeutique

AXE 2.9 Programme intégré avec action de gestion des risques

Type d'action :

Action d'analyse des pratiques (combinaison de 2 typologies d'action avec thématique commune : gestion risques et évaluation des pratiques professionnelles ou formation continue)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

attestation de formation

Références de l'action :

HAS- Formation présentielle :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle

Formation en ligne ou e-learning :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.10 Simulation en santé

Type d'action :

Action d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestions des risques

Critères de validation de l'action :

Respect de la méthodologie HAS

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

attestation de formation

Références de l'action :

HAS- Simulation en santé :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante

Catalogue :

Sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Gestion de la qualité	AXE 2.11 Actions d'amélioration des pratiques en établissements de santé, en libéral, en MSP, en exercice régional et territorial (RMM, RCP, CREX, ADP, etc.)
	AXE 2.12 Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins
	AXE 2.13 Développer les pratiques d'ETP en périnatalité
	AXE 2.14 Engagement dans des soins éco responsables en périnatalité
	AXE 2.15 Participation aux instances professionnelles et ou institutionnelles

AXE 2.11 Actions d'amélioration des pratiques en établissements de santé, en libéral, en MSP, en exercice régional et territorial (RMM, RCP, CREX, ADP, etc.)

Type d'action :

Participer à des démarches collectives ou individuelles pluridisciplinaires d'analyse des pratiques afin d'identifier les écarts, sécuriser les soins et améliorer la qualité des prises en charge telles que :

- Réunions de Morbi-Mortalité (RMM)
- Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)
- Comités de Retour d'Expérience (CREX)
- Audits ou Analyses de pratiques (ADP)
- Revue des erreurs liées aux médicaments et aux dispositifs médicaux associés (REMEDI)
- Protocolisation des situations à risques
- Autres méthodologies et outils qualité- gestions des risques (AMDEC, AMDEA...)
- Démarche d'assurance qualité des pratiques professionnelles en matière de dépistage combine de la trisomie 21

Critères de validation de l'action :

action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de participation

Références de l'action :

- *Loi n°2009-879 (HPST) – développement professionnel continu*

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000020879577

- *HAS : Guide méthodologique : Qualité et sécurité des soins dans le secteur de naissance (mars 2014)*

https://gynerisq.fr/wp-content/uploads/2017/11/2014_HAS-securite-secteur-naissance.pdf

- *HAS : Développement d'un indicateur de résultats en obstétrique mesurant les hémorragies du post-partum (HPP)*

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3488348/fr/developpement-d-un-indicateur-de-resultats-en-obstetrique-mesurant-les-hemorragies-du-post-partum-hpp-a-partir-du-pmsi

- *HAS : Programme : Optimiser la pertinence du parcours des femmes enceintes avant une césarienne programmée à terme*

https://www.has-sante.fr/jcms/c_1726022/fr/cesarienne-programmee-a-terme-optimiser-la-pertinence-du-parcours-de-la-patiente

-*HAS* Démarche d'assurance qualité des pratiques professionnelles en matière de dépistage combine de la trisomie 21

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2634917/fr/demarche-d-assurance-qualite-des-pratiques-professionnelles-en-matiere-de-depistage-combine-de-la-trisomie-21

Catalogue :

Site CNP maïeutique

AXE 2.12 Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Type d'action :

Participer à des programmes d'amélioration de la qualité avec suivi d'indicateurs spécifiques

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation

Références de l'action :

- HAS : *Indicateurs de qualité et de sécurité des soins*

https://www.has-sante.fr/jcms/c_970481/fr/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-en-etablissements-de-sante

- HAS : *Développement d'un indicateur de résultats en obstétrique mesurant les hémorragies du post-partum (HPP) à partir du PMSI*

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3488348/fr/developpement-d-un-indicateur-de-resultats-en-obstetrique-mesurant-les-hemorragies-du-post-partum-hpp-a-partir-du-pmsi

Catalogue :

CNP maïeutique

AXE 2.13 Développer les pratiques d'éducation thérapeutique (ETP) de la patiente

Type d'action :

Participation ou coordination à des programmes d'ETP institutionnalisés :

Diabète gestationnel, endométriose, dyspareunie...

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Élément de preuve :

Attestation de formation ou de mise en œuvre de pratiques d'ETP

Références de l'action :

- *Dispositions générales concernant l'ETP et les programmes d'apprentissage*

[art L. 1161-1 à L. 1161-6 du code de la santé publique](#)

- *Compétences nécessaires pour dispenser ou coordonner l'ETP*

[art D. 1161-1 et R. 1161-2 du code de la santé publique](#)

[arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient](#)

- *Les programmes d'ETP*

[Régime de déclaration \(art R. 1161-3 à R. 1161-7 du code de la santé publique\)](#)

[Cahier des charges des programmes : Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes](#)

[d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient](#)

- **HAS : Recommandations HAS ETP**

https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp

Catalogue :

Site CNPM

AXE 2.14 S'engager dans des soins éco responsables en périnatalité

Type d'action :

Réduire l'impact environnemental des pratiques en périnatalité par des choix de soins plus durables et éthiques par des actions telles que :

- Réduction des déchets à usage unique
- Utilisation de produits biodégradables
- Participation à une politique "zéro plastique" en maternité
- Promouvoir l'allaitement maternel en respectant le choix de la patiente
- Juste prescription des médicaments et dispositifs médicaux afin de réduire l'impact environnemental
- Toutes actions de santé environnementale, de soins éco responsables, et de développement durable
- Mener des actions prenant en compte l'épigénétique

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Élément de preuve :

Attestation de formation ou de mise en œuvre de soins éco responsables en périnatalité (animation d'ateliers, sensibilisation...)

Références de l'action :

- **Plan National Santé Environnementale (PNSE 4)**

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

- **HAS : REFERENTIEL Certification des établissements de santé pour la qualité des soins**

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025.pdf

Critères : 2.4-04 ; 3.4-02 ; 3.4-03

Catalogue :

Site CNPM

AXE 2.15 Participation aux instances professionnelles et ou institutionnelles

Type d'action :

S'impliquer dans les lieux de décision et de gouvernance pour faire valoir l'expertise périnatale et contribuer à l'organisation des soins notamment :

- Instances de la gouvernance hospitalière
- Commissions de gestion des risques, qualité, hygiène
- Comités régionaux (GHT, CPTS, URPS)
- Dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité
- Autres instances professionnelles (AFSFA, ASFMDN, ANSFC, ANSFL, ANSFO, ANSFT, CNEMa, CNOSF, CNPM, CNSF, Syndicats professionnels...)
- ARS

Critères de validation de l'action : sans objet

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation

Références de l'action :

- *Décret n° 2014-1585 du 23 décembre 2014*

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029958604>

- *Décret n° 2013-841 du 20 septembre 2013*¹

- *Code de la santé publique – Article L6146-1*²

- *Accord du 13 juillet 2020 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière*

<https://www.fhf.fr/sites/default/files/documents/Accord%20Sage-Femme.pdf>

- *HAS : GUIDE Coopération entre la HAS et les usagers*

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3290414/fr/cooperation-entre-la-has-et-les-usagers

Catalogue : sans objet

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=oBodPoIUhSDWKfp-tR4aZZ96WAkk7JLKOud3uP63A4>

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171470/#LEGISCTA000006171470

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Démarches collectives sur un territoire	AXE 2.16 Participation à un réseau de vigilance
	AXE 2.17 Participer à des actions d'amélioration des pratiques à l'échelle : - Locale et territoriale (CPTS, Conseil territorial de santé, conseil local de santé ..) - régionale, en lien avec les réseaux de santé périnatale, ou autres acteurs régionaux de la périnatalité et domaines spécifiques à la profession - nationale (missions d'expertise, participation à des recommandations) organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats), le ministère ou des agences
	AXE 2.18 Participer aux démarches d'amélioration des parcours de soins périnataux et suivi gynécologique de prévention, orthogénie, santé sexuelle
	AXE 2.19 Connaître les déterminants en santé pour mieux agir

AXE 2.16 Participation à un réseau de vigilance

Type d'action :

Action d'expertise

Critères de validation de l'action : sans objet

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation

Référence de l'action :

Organisation de la veille et de la sécurité sanitaire

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/securite-sanitaire/article/organisation-de-la-veille-et-de-la-securite-sanitaire>

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.17

Participer à des actions d'amélioration des pratiques à l'échelle :

- Locale et territoriale (CPTS, conseil territorial de santé, conseil local de santé ..)
- Régionale, en lien avec les réseaux de santé périnatale, ou autres acteurs régionaux de la périnatalité et domaines spécifiques à la profession
- Nationale (missions d'expertise, participation à des recommandations) organisées par les professionnels (CNP, Ordres, Syndicats), le ministère ou des agences

Type d'action :

Action d'expertise

Critères de validation de l'action : sans objet

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation à l'expertise

Attestation de mandat électif dans une instance professionnelle

Référence de l'action :

HAS : Contribuer aux travaux de la HAS.

https://www.has-sante.fr/jcms/r_1482317/fr/contribuer-aux-travaux-de-lahas

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000025102399/2020-10-05/#LEGISCTA00003288654

Participer aux travaux de la HAS :

https://www.has-sante.fr/jcms/r_1482317/en/contribuer-aux-travaux-de-la-has

Réglementaire : Articles L161-37 à L161-46 du CSS

Catalogue :
Sans objet

AXE 2.18 Participer aux démarches d'amélioration des parcours de soins périnatals et suivi gynécologique de prévention, orthogénie, santé sexuelle

Type d'action :

Action de collaboration et coordination

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Élément de preuve :

Attestation de participation aux travaux

Référence de l'action :

Code de la santé publique notamment articles D6327-6, R. 2131-2-2, R. 2131-10-1, R. 2131-12

CPTS : s'organiser sur un même territoire pour renforcer les soins aux patients

<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/structures-de-soins/cpts-s-organiser-sur-un-meme-territoire-pour-renforcer-les-soins-aux-patients/>

Revue de mortalité et de morbidité (RMM)

https://www.has-sante.fr/jcms/c_434817/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm

Réunion de concertation pluridisciplinaire

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire

Gestion des risques en équipe associée à la sécurité des patients

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf

Catalogue :
Sans objet

AXE 2.19 Connaître les déterminants en santé pour mieux agir

Type d'action :

Action de formation universitaire et/ou formation continue

Action de collaboration - participation à des projets de santé publique /promotion de la santé, lutte contre les inégalités en santé, santé communautaire

Action d'expertise

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation

Attestation de participation aux travaux

Référence de l'action :

AMÉLIORER LA QUALITÉ EN SANTÉ

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-10/ameliorer_la_qualite_en_sante_rapport_danalyse_prospective_has_2024.pdf)

[10/ameliorer_la_qualite_en_sante_rapport_danalyse_prospective_has_2024.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-10/ameliorer_la_qualite_en_sante_rapport_danalyse_prospective_has_2024.pdf)

Catalogue :

Sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Accréditation	AXE 2.20 Développer les démarches partenariales (patient-usager- soignant) en périnatalité
	AXE 2.21 Participer à des missions d'expertise
	AXE 2.22 Être sensibilisée à la culture qualité -risques
	Se former aux enjeux, méthodologie et outils qualité et de gestion des risques

AXE 2.20 Développer les démarches partenariales (patient-usager-soignant) en périnatalité

Type d'action :

Toute action liée à la démarche partenariale durant le parcours de soins

Méthode AMPATTI, Shadowing, patients traceurs, PREMS, PROMS, expérience patient (e-SATIS), patient expert, patient ressource, pair aidance...

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation aux travaux

Référence de l'action :

<https://gynerisq.fr/>

gestion des risques associés aux soins en établissement de santé

Haute Autorité de Santé - Mettre en oeuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé
https://www.has-sante.fr/jcms/c_1239410/fr/mettre-en-oeuvre-la-gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-etablissement-de-sante

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Haute Autorité de Santé - Accréditation des médecins et des équipes médicales
https://www.has-sante.fr/jcms/c_428381/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales

Expérimentation « Référent parcours périnatalité » (RéPAP) : pour un accompagnement personnalisé et sans rupture de la grossesse aux trois mois de l'enfant

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/article/experimentation-referent-parcours-perinatalite-repap-pour-un-accompagnement>

_HAS L'évaluation de la prise en charge parents-enfant en périnatalité

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-03/fiche_pedagogique_6e_cycle_perinatalite_maternite.pdf

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.21 Participer à des missions d'expertise

Type d'action :

Toute action d'expertise en qualité de sage-femme (travaux HAS, CNPM, CNSF ...)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation

Référence de l'action :

<https://gynerisq.fr/>

Accréditation des médecins et des équipes médicales

[Haute Autorité de Santé - Accréditation des médecins et des équipes médicales](https://www.has-sante.fr/jcms/c_428381/fr/accréditation-des-médecins-et-des-équipes-médicales)

https://www.has-sante.fr/jcms/c_428381/fr/accréditation-des-médecins-et-des-équipes-médicales

Devenir-expert-visiteur-de-la-has

https://www.has-sante.fr/jcms/c_991697/fr/devenir-expert-visiteur-de-la-has

contribuer-aux-travaux-de-la-has

https://www.has-sante.fr/jcms/r_1482317/fr/contribuer-aux-travaux-de-la-has

referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025.pdf)

[01/referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/referentiel_certification_es_qualite_des_soins_version_2025.pdf)

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.22 Être sensibilisé à la culture qualité-risques, se former aux enjeux, méthodologie et outils qualité et de gestion des risques

Type d'action :

Action qui doit répondre à des critères cités dans la méthodologie de la HAS, qu'elle soit une action de formation ou des démarches de qualité ou d'audit

Actions spécifiques liées à la prise en compte des facteurs humains et organisationnels en santé

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation

Référence de l'action :

[Haute Autorité de Santé - Mettre en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé](https://www.has-sante.fr/jcms/c_1239410/fr/mettre-en-oeuvre-la-gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-etablissement-de-sante)

https://www.has-sante.fr/jcms/c_1239410/fr/mettre-en-oeuvre-la-gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-etablissement-de-sante

[Haute Autorité de Santé - Mieux prévenir et gérer les événements indésirables graves associés aux soins survenant chez les nouveau-nés](https://www.has-sante.fr/jcms/c_1239410/fr/mettre-en-oeuvre-la-gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-etablissement-de-sante)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3607325/fr/mieux-prevenir-et-gerer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-survenant-chez-les-nouveau-nés

Outils d'accompagnement des ODPC

<https://www.agencedpc.fr/actions-de-dpc/outils>

Guide méthodologique HAS - Qualité et sécurité des soins dans le secteur de naissance (Mars 2014)

https://gynerisq.fr/bibliotheque_docs/has-guide-destine-aux-etablissements-pour-organiser-le-secteur-de-naissance-en-termes-de-qualite-et-de-securite-des-soins/

Catalogue :

Sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Libre ou spécifiques	AXE 2.23 Maitrise de stage universitaire
	AXE 2.24 Améliorer les prises en charge périnatales dans le cadre d'une approche One Health Santé
	AXE 2.25 Participer à des démarches visant à réduire les inégalités en santé périnatale et orthogénie, santé sexuelle et suivi gynécologique de prévention
	AXE 2.26 AFGSU et renouvellement

AXE 2.23 Maitrise de stage universitaire

Type d'action :

Action de formation

Critères de validation de l'action :

Maitre de stage pour l'accueil des étudiants en maïeutique

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de réalisation signée par l'université

Références de l'action :

Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000049880863

LOI n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047055162>

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.24 Améliorer les prises en charge périnatales dans le cadre d'une approche One Health Santé

Type d'action :

Action libre ou spécifique

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Elément de preuve :

Attestation de formation

Références de l'action :

The One Health Definition and Principles Developed by OHHLEP

https://cdn.who.int/media/docs/default-source/one-health/ohhlep/one-health-definition-and-principles-translations.pdf?sfvrsn=d85839dd_6&download=true:

Memorandum quadri-partite signé en 2022 :

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0b6a5a41-4383-4840-acf0-ef374e07a4b3/content>

Catalogue :

Site CNP Maïeutique

AXE 2.25 Participer à des démarches visant à réduire les inégalités en santé périnatale, orthogénie, santé sexuelle et suivi gynécologique de prévention

Type d'action :

Action libre ou spécifique

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 2

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de formation ou de participation

Références de l'action :

Matrice de maturité en soins primaires

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3056525/fr/matrice-de-maturite-en-soins-primaires

Protocole de coopération entre professionnels de santé

https://www.has-sante.fr/jcms/c_978700/fr/protocole-de-cooperation-entre-professionnels-de-sante#:~:text=L'enjeu%20des%20protocoles%20de,des%20patients%20comme%20des%20professionnels

Élaboration des protocoles pluriprofessionnels de soins de premier recours

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2680226/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnels-de-soins-de-premier-recours#:~:text=Un%20protocole%20pluriprofessionnel%20de%20soins,favoriser%20l'harmonisation%20des%20p

Catalogue :

Sans objet

AXE 2.26 AFGSU et renouvellement

Type d'action :

Action réglementée

Critères de validation de l'action : Organisme habilité à former à l'AFGSU 2 et assurer son renouvellement

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou son attestation de renouvellement

Périodicité :

Selon réglementation

Références de l'action :

HAS

Réglementaire : Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030084493>

Catalogue :

Sans objet

--

BLOC 3 : améliorer les relations avec les patients

3-1 Finalités du bloc 3 : améliorer la relation avec les patients

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits des patients
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Permettre au patient d'être co-acteur de sa santé (décision médicale partagée)

3-2 Les attendus pour le BLOC 3 pour la maïeutique

- Assurer une relation de qualité en mettant la femme, le co-parent au cœur des décisions les concernant ainsi que leur enfant au regard des recommandations et en prenant en compte leur spécificité (EBM)
- Promouvoir les actions de santé publique visant à améliorer l'accompagnement des parents et de l'enfant pendant toute la période des 1000 jours
- Éviter les discontinuités et renforcer le soutien aux moments clefs du suivi (sage-femme référente)
- Mettre à disposition des ressources fiables et accessibles pour les parents et leur entourage
- Apporter une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents
- Promouvoir le recueil des attentes des patientes et inciter à l'écriture du projet de naissance des futurs parents.
- Proposer un bilan du projet de naissance avant la sortie de maternité et apporter un accompagnement adapté aux parents dans l'expression de leurs ressentis.
- Proposer aux parents des séances de préparation à la naissance et à la parentalité pour leur permettre d'acquérir des compétences et une autonomie suffisante pour être co-acteurs de la naissance et de la prévention en santé infantile.
- Contribuer au renforcement du dialogue bienveillant et améliorer la transparence de l'information.
- S'adapter aux nouvelles technologies, dont le numérique, permettant de toucher un plus grand nombre de couples et aux évolutions, dans la relation parents-sage-femme, induites par ces nouveaux modes de communication.
- S'intéresser aux retours d'expériences patients par le biais d'associations d'usagers de la naissance ou des patients experts.
- Favoriser les échanges entre parents en organisant des groupes pré et postnataux de partage d'expériences et de réflexions autour de la parentalité.

3-2-1 L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants dans tous les domaines nécessaires à la pratique de la sage-femme :

Améliorer la communication

- Savoir **écouter activement** le patient et détecter ses besoins, attentes et émotions.
- Adapter le **langage verbal et non-verbal** selon le contexte et le profil du patient.
- Expliquer clairement les procédures, traitements ou démarches médicales.
- Développer l'**empathie** et la capacité à soutenir le patient dans les moments difficiles.
- Favoriser la **participation du patient aux décisions** concernant sa santé.
- Respecter la **dignité, la vie privée et les valeurs culturelles** du patient.
- Savoir répondre à la **colère, l'anxiété ou l'incompréhension** d'un patient.
- Apprendre des techniques de **désescalade** et de résolution de conflits.

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Maintenir son **professionnalisme et son calme** dans des situations tendues.

Améliorer la satisfaction et la qualité des soins

Optimiser l'**expérience patient** et renforcer la confiance dans les soignants.

Contribuer à la **réduction des erreurs médicales** par une meilleure communication.

Faciliter la **collecte d'informations fiables** pour adapter les soins (utile pour PROMS et PREMS).

Validation du bloc 3 : Réalisation de deux actions parmi les 13 axes

3-3 Tableau synthétique des axes du bloc 3

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation labellisée DPC	AXE 3.1 Formation sur le thème de la relation patient au titre du DPC
	AXE 3.2 S'engager dans une démarche d'évaluation en lien avec le patient : Patient-Reported Outcome Measures (PROMs) et / ou Patient-Reported Experience Measures (PREMs)
Formation continue validée CNPM	Axe 3.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation
Bienveillance	Axe 3.4 Faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap (visible ou non) et/ou de vulnérabilité
	Axe 3.5 Participer dans le cadre d'une structure ou d'un dispositif d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, CDS, ESCAP, DRSP...) à une action de prévention/éducation thérapeutique/médiation ou de contribution à un projet d'amélioration de parcours de soins/prise en soin et prise en charge
Patient acteur de sa santé	Axe 3-6 Prise en charge des violences faites aux femmes
	Axe 3.7 Participer à une intervention auprès d'une association d'usagers du système de santé et/ou dans la mise en place d'un programme associant des patients
	Axe 3.8 Participer à une action en lien avec l'éducation à la santé, à l'accompagnement à la parentalité
	Axe 3.9 Promouvoir le Projet de naissance, la Santé environnementale, les Mille premiers jours, L'EPP et l'EPNP
Communiquer / Informer	Axe 3-10 S'assurer de la bonne information du patient/usager sur ses droits, sa situation et sa sécurité
Mesurer la satisfaction des patients	Axe 3.11 Mener des actions d'évaluation du service rendu et du respect des droits du patient

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

e-Santé	Axe 3.12 Assurer la sécurité, la qualité des soins et la relation patients en e-santé
Libres	AXE 3.13 Action libre

3-4 Actions du BLOC 3

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation labélisée DPC	AXE 3.1 Formation sur le thème de la relation patient au titre du DPC
	AXE 3. 2 S'engager dans une démarche PROMs et/ou PREMs

AXE 3. 1 Formation sur le thème de la relation patient au titre du DPC
AXE 3. 2 S'engager dans une démarche d'évaluation en lien avec le patient : Patient-Reported Outcome Measures (PROMs) et / ou Patient-Reported Expérience Measures (PREMs)
Type d'action : Formation labellisée DPC Critères de validation de l'action : Action dûment enregistrée DPC Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Elément de preuve : Attestation de formation Références de l'action : HAS : Développement professionnel continu. Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé Autres : https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025 Catalogue : sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation continue	Axe 3.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) : participation à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale, à une formation en ligne de type e-learning

Axe 3.3 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation

Type d'action :

Tout type d'action

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de participation ou de formation

Références de l'action :

- Formation présentielle : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle

- Formation en ligne ou e-learning : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning

Catalogue : Sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Bientraitance	Axe 3.4 Faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap (visible ou non) et/ou de vulnérabilité
	Axe 3.5 Participer dans le cadre d'une structure ou d'un dispositif d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, CDS, ESCAP...) à une action de prévention/éducation thérapeutique/médiation ou de contribution à un projet d'amélioration de parcours de soins/prise en charge
Axe 3.4 Faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap (visible ou non)	
Type d'action : Tout type d'action Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Élément de preuve : Attestation de participation, de formation ou de mise en œuvre d'action (s) spécifiques (s) dans le cadre de sa pratique Références de l'action : Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2772619/fr/accueil-accompagnement-et-organisation-des-soins-en-etablissement-de-sante-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap Évaluation de la prise en soin des patients vivant avec un handicap selon le référentiel de certification : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/fiche_pedagogique_handicap_certification.pdf Accès aux soins des personnes en situation de handicap- Synthèse des principaux constats et préconisations https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2009-01/synthese_ap_acces_soins_personnes_handicap_23102008.pdf Le déploiement de la bientraitance. Guide à destination des professionnels en établissements de santé et en EHPAD https://www.has-sante.fr/jcms/c_1323996/fr/le-deploiement-de-la-bientraitance Catalogue : sans objet	

Axe 3.5 Participer dans le cadre d'une structure ou d'un dispositif d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, CDS, ESCAP...) à une action de prévention/éducation thérapeutique/médiations-ou de contribution à un projet d'amélioration de parcours de soins/prise en charge

Type d'action :

Action libre- Contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association- Enquêtes de satisfaction - Synthèse du cycle réalisé et plan d'action pour améliorer la qualité des soins fournis et/ou la qualité de l'expérience des soins donnés - Participation à un registre de pratiques professionnelles

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation de participation ou de formation, mandat dans les instances dédiées (ex : CDU, médiation)

Références de l'action :

Bonnes pratiques

<https://sante.gouv.fr/archives/parcours-de-sante-vos-droits/bonnes-pratiques-en-region/>

Parcours de santé, de soins et de vie Une approche globale au plus près des patients

<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-des-patients-et-des-usagers/article/parcours-de-sante-de-soins-et-de-vie>

Catalogue : sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Patient acteur de sa santé	Axe 3-6 Prise en charge des violences faites aux femmes
	Axe 3.7 Participer à une action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé et/ou dans la mise en place d'un programme associant des patients
	Axe 3.8 Participer à une action en lien avec l'éducation à la santé, à l'accompagnement à la parentalité
	Axe 3.9 Promouvoir le Projet de naissance, la Santé environnementale, les Mille premiers jours L'EPP et l'EPNP
Axe 3-6 Prise en charge des violences faites aux femmes	
Type d'action : Tout type d'action Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Elément de preuve : Attestation de formation, d'expertise ou de participation à des actions de prise en charge Références de l'action : Violences conjugales et intrafamiliales COMPRENDRE ALERTER ACCOMPAGNER : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/publications-dga/p/guide_violences_conjugales.pdf Catalogue : Sans objet	
AXE 3.7 Participer à une action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé et/ou dans la mise en place d'un programme associant des patients	
Type d'action : Action libre Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Elément de preuve : Attestation de participation Références de l'action : Guide HAS Décembre 2024 Agir avec les usagers à partir du recueil de leurs expressions Impliquer les usagers dans la construction d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - CPTS https://www.guichet-cpts-occitanie.org/wp-content/uploads/2022/10/Infos-Conseils-N9-Implication-des-usagers.pdf Le rôle des associations dans le respect et l'observation des droits individuels et collectifs	

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad363033.pdf>

Directive qualité portant sur le contenu attendu d'un projet de naissance

<https://www.cnsf.asso.fr/directive-qualite-portant-sur-le-contenu-attendu-dun-projet-de-naissance/>

L'évaluation de la prise en charge parents-enfant en périnatalité

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-03/fiche_pedagogique_6e_cycle_perinatalite_maternite.pdf

Catalogue : sans objet

Axe 3.8 Participer à une action libre en lien avec l'éducation à la santé, à l'accompagnement à la parentalité

Type d'action :

Tout type d'action

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Élément de preuve : déclaratif

Tout type d'action en lien avec l'éducation à la santé ou l'accompagnement à la parentalité

Références de l'action :

Rapport les mille premiers jours

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

Accompagnement personnalisé du retour à domicile après accouchement des mères en situation de vulnérabilité et de leurs nouveau-nés

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-06/reco411_cadrage_grossesse_vulnerabilites_post_coi_2021_05_05_pg_090621.pdf

Education à la santé

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/presentation_generale_rbpp_sante_mineurs_jeunes_majeurs.pdf

Catalogue :

Sans objet

Axe 3.9 Promouvoir le Projet de naissance, la Santé environnementale, les Mille premiers jours, L'EPP et l'EPNP

Type d'action :

Tout type d'action

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve : toute action de formation ou de promotion des actions

Références de l'action :

Patient et professionnels de santé : décider ensemble

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf

Directive qualité portant sur le contenu attendu d'un projet de naissance

<https://www.audipog.net/pdf/publicScientifique/Referentiels/Directive%20Qualit%C3%A9%20Projet%20de%20Naissance%20-%20Texte%20Long%20-%20Juillet%202023.pdf>

Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/preparation_naissance_recos.pdf

Les maisons des 1000 premiers jours

<https://solidarites.gouv.fr/les-maisons-des-1000-premiers-jours>

Entretien prénatal précoce : La « Boîte à outils » A destination des professionnels de santé

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/article/entretien-prenatal-precoce-la-boite-a-outils>

EPNP

https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2022/07/EPNP_CNSF_2022_vf.pdf

Santé publique France Santé environnementale

https://reperprev.santepubliquefrance.fr/exl-php/resultat/spf_recherche_interventions_ext?WHERE_IS_DOC_REF_LIT=REG00000286&

Accompagnement médico-psychosocial des femmes, des parents et de leur enfant, en situation de

Vulnérabilité pendant la grossesse et en postnatal

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411_grossesse_vulnerabilite_recommandations_cd_2024_01_11_vd.pdf

Catalogue : CNP Maïeutique

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Communiquer/ Informer	Axe 3.10 S'assurer de la bonne information du patient/usager sur ses droits, sa situation et sa sécurité
Axe 3.10 S'assurer de la bonne information du patient/usager sur ses droits, sa situation et sa sécurité	
Type d'action : Tout type d'action Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Élément de preuve : Modèle de support d'information Attestation de formation Références de l'action : FAIRE DIRE – Communiquer avec son patient https://www.has-sante.fr/jcms/c_2612334/fr/faire-dire Démarche centrée sur le patient : information, conseil, éducation thérapeutique, suivi. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2040144/fr/demarche-centree-sur-le-patient-information-conseil-education-therapeutique-suivi Délivrance de l'information à la personne sur son état de santé Principes généraux Méthode Recommandations pour la pratique clinique https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/recommandations - _delivrance de linformation a la personne sur son etat de sante.pdf Annonce d'un dommage associé aux soins https://www.has-sante.fr/jcms/c_953138/fr/annonce-d-un-dommage-associe-aux-soins Annonce d'une mauvaise nouvelle https://www.has-sante.fr/jcms/c_698028/fr/annoncer-une-mauvaise-nouvelle. Annonce et accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique https://www.has-sante.fr/jcms/c_1730418/fr/annonce-et-accompagnement-du-diagnostic-d-un-patient-ayant-une-maladie-chronique Dispositif d'annonce du diagnostic d'un cancer https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Parcours-de-soins-des-patients/Dispositif-d-annonce https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006154977 Faire connaître et vivre les droits des usagers de la santé https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/article/le-droit-des-usagers-faire-connaître-et-vivre-les-droits-des-usagers-de-la Patients, usagers, personnes accueillies : vos droits https://www.has-sante.fr/jcms/c_1715928/fr/patients-usagers-personnes-accueillies-vos-droits Les droits individuels et collectifs des usagers https://www.iledefrance.ars.sante.fr/les-droits-individuels-et-collectifs-des-usagers Catalogue : Sans objet	

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Mesurer la satisfaction des patients	Axe 3.11 Mener des actions d'évaluation du service rendu et du respect des droits du patient

Axe 3.11 Mener des actions d'évaluation du service rendu et du respect des droits du patient

Type d'action :

Action libre

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Éléments de preuve : Déclaratif, fiche d'évaluation

Outils mis en place

Fiche d'évaluation patient

Références de l'action :

Patient-Reported Expérience Measures (PREMs)

Aide à l'utilisation de questionnaires patients de mesure des résultats de soins dans le cadre de l'expérimentation « Episode de soins »

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3150858/fr/aide-a-l-utilisation-de-questionnaires-patients-de-mesure-des-resultats-de-soins-dans-le-cadre-de-l-experimentation-episode-de-soins

Dispositif e-satis : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2030354/fr/ipaqss-2015-indicateur-e-satis-dispositif-national-de-mesure-de-la-satisfaction-du-patient-hospitalise-48h-en-mco

Patient-Reported Outcome Measures (PROMs)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3501799/fr/guides-d-utilisation-des-proms-en-pratique-clinique-courante

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-05/proms_comment_les_mettre_en_oeuvre_mai_2023.pdf

Questionnaire IPEP : expérience patient dans le cadre d'une prise en charge partagée

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ipep_cahier_des_charges-2.pdf

Briefing Debriefing

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2657908/fr/briefing-et-debriefing

Catalogue : sans objet

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
e-Santé	Axe 3.12 Assurer la sécurité, la qualité des soins et la relation patients en e-santé
Axe 3.12 Assurer la sécurité, la qualité des soins et la relation patients en e-santé	
Type d'action : Tout type d'action en e-santé Utilisation d'outils sécurisés dans la transmission de données, respect du RGPD Formation à la cybersécurité Evaluation de la qualité de la prise en charge via la e-consultation Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Éléments de preuve : Attestation de formation Outils mis en place Fiche d'évaluation Références de l'action : e-Santé https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-10/e_sante_essentiel_en_4_pages.pdf Télésurveillance médicale. Référentiels des fonctions et organisations des soins. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3311071/fr/telesurveillance-medicale-referentiels-des-fonctions-et-organisations-des-soins .Téléconsultation et téléexpertise : guide de bonnes pratiques https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques Télé imagerie. Guide de bonnes pratiques https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971634/fr/teleimagerie-guide-de-bonnes-pratiques Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/guide_teleconsultation_et_teleexpertise.pdf La e-santé, qu'est-ce que c'est ? https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/la-e-sante-quest-ce-que-cest Catalogue : Sans objet	

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Libres	AXE 3.13 Action libre
Axe 3.13 Action libre	

Type d'action :

Tout type d'action

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 3

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : oui

Éléments de preuve :

Attestation de formation/ participation, tout autre élément de preuve

Références de l'action :

Sans objet

Catalogue : sans objet

BLOC 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

4-1 Finalités Bloc 4

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique
- Conserver les aptitudes professionnelles.

4-2 Les attendus du BLOC 4

- Favoriser des rythmes de travail permettant à chaque sage-femme de prendre un temps pour son développement personnel et sa santé
- Porter à la connaissance de chaque professionnel quant aux exigences des différents modes d'exercices dès la formation initiale
- Inciter les professionnels à pratiquer une activité physique et/ou ludique afin de diminuer sa charge mentale
- Porter à la connaissance des professionnels des dispositifs existant pour promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé dans son territoire d'exercice.
- Inciter chaque professionnel à réaliser un bilan de santé au minimum tous les 2 ans.

4-2-1 L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs pour permettre à la sage-femme préserver sa santé physique et psychologique, afin d'exercer durablement et avec qualité :

4.2.1.1 Compréhension et sensibilisation

Reconnaître les risques spécifiques liés aux métiers de la santé (épuisement professionnel, troubles musculosquelettiques, stress, violences, horaires décalés).

Comprendre l'impact de la santé personnelle (physique et mentale) des soignants sur la qualité et la sécurité des soins.

Développer une culture de prévention plutôt que de réaction face aux problèmes de santé.

4.2.1.2 Prévention et auto-évaluation

Apprendre à identifier les signes précoces de fatigue, stress, burn-out ou autres troubles.

Savoir s'autoévaluer et utiliser des outils simples (questionnaires, grilles d'évaluation).

Adopter des pratiques favorables à la santé : sommeil, nutrition, activité physique, équilibre vie pro/vie perso.

4.2.1.3 Stratégies de gestion et d'adaptation

Maîtriser des techniques de gestion du stress (respiration, relaxation, pleine conscience, organisation du travail).

Développer la résilience professionnelle et des stratégies de coping adaptées.

Apprendre à poser des limites professionnelles (savoir dire non, gérer la charge de travail).

4.2.1.4 Organisation et environnement de travail

Favoriser un environnement de travail sain (ergonomie, rythmes de travail, travail en équipe).

Intégrer la santé des soignants dans les démarches qualité et sécurité au sein des établissements.

Soutenir une culture de bienveillance entre collègues et hiérarchie.

4.2.1.5 Aide et accompagnement

Connaître les dispositifs de soutien disponibles (médecine du travail, cellules de soutien psychologique, associations professionnelles).

Savoir quand et comment demander de l'aide sans stigmatisation.

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Favoriser la solidarité et le soutien entre pairs

Validation du bloc 4 : Réalisation de deux actions parmi les 10 axes

4-3 Tableau synthétique des axes du bloc 4

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation labellisée DPC	AXE 4.1 Formation sur le thème de la santé personnelle des professionnels de santé
Formation continue Invalidée CNP	Axe 4.2 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) : participation à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale, à une formation en ligne de type e-learning
Prévenir le risque en situation de travail	AXE 4.3 Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités
	AXE 4.4 Formations obligatoires (cadre réglementaire)
	AXE 4.5 Formations fortement recommandées
	AXE 4.6 Formations spécifiques au secteur sanitaire
	AXE 4.7 Formations complémentaires (selon missions)
Repérer les risques psycho sociaux et évaluer sa santé	AXE 4.8 Repérer et prendre en charge des risques psycho sociaux
	AXE 4.9 Evaluer sa santé
Disposer d'un référent médical, d'un référent en santé	AXE 4.10 Prendre en charge sa santé
	AXE 4.10 Prévenir le risque

Les actions du BLOC 4

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation labellisée DPC	AXE 4.1 Formation sur le thème de la santé personnelle des professionnels de santé
AXE 4.1 Formation sur le thème de la santé personnelle des professionnels de santé	
Type d'action : Utilisation et gestion des produits à risque (biocides, etc.)- Gestion des AES - Prévention des violences sexistes et sexuelles- Prévention des violences aux soignants dans le cadre de la prise en charge des patients et de leurs proches - Ergonomie et sécurité physique (port de charge, gestes, postures, etc.)- Risques professionnels d'exposition (radioprotection, fumées chirurgicales, chimiothérapie, etc.)- Gestion de la charge psychologique (stress, émotions, stratégies d'adaptation, etc.)- Prévention de la violence entre soignants et/ou étudiants en formation- Analyse des pratiques- Autre Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Élément de preuve : Attestation de formation Références de l'action : HAS : Développement professionnel continu. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé Orientations nationales prioritaires https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025 Catalogue :sans objet	

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Formation continue validée CNPM	Axe 4.2 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) : participation à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale, à une formation en ligne de type e-learning
Axe 4.2 Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) : participation à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale, à une formation en ligne de type e-learning	
Type d'action : Action de formation labellisée Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Élément de preuve : Attestation de formation Références de l'action : - Formation présentielle : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle - Formation en ligne ou e-learning : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning Catalogue : CNP Maïeutique	

Type d'action	Intitulé de l'action
Prévenir le risque en situation de travail	AXE 4.3 Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités
	AXE 4.4 Formations obligatoires (cadre réglementaire)
	AXE 4.5 Formations fortement recommandées
	AXE 4.6 Formations spécifiques au secteur sanitaire
	AXE 4.7 Formations complémentaires (selon missions)
AXE 4.3 Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités	
Type d'action : Formation sur le thème de la prévention du risque au travail Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4 Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non Elément de preuve : Attestation de formation ou diplôme ou certificat Références de l'action : SOIGNER LES SOIGNANTS « Prendre soin de soi de ses confrères ça se travaille » https://www.cdom95.org/wp-content/uploads/2021/10/DIU-Soigner-les-soignants_Programme-21-22.pdf Catalogue : CNP Maïeutique	

AXE 4.4 Formations obligatoires (cadre réglementaire)

Type d'action :

Formation à la sécurité incendie (évacuation, manipulation des extincteurs, organisation interne)- Formation aux risques biologiques et infectieux- Exposition aux liquides biologiques (sang, liquides amniotiques, placenta)- Risque d'AES (Accidents d'Exposition au Sang) lors des accouchements, sutures, gestes invasifs- Risques d'exposition aux anesthésiques gazeux (dans certaines salles de naissance)- Produits désinfectants et stérilisants (formaldéhyde, peroxyde, etc.)- Formation à la radioprotection (pour le personnel exposé aux rayonnements ionisants, conformément au Code du travail et à l'ARS)-Formation à la sécurité au travail (DUERP / risques professionnels) : sensibilisation à l'évaluation des risques et au Document Unique-Formation au port des EPI (équipements de protection individuelle : gants, surblouses, masques FFP2, etc.)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation de formation, certificat

Références de l'action (non exhaustifs) :

Sécurité sanitaire dans les établissements de santé

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_recurite_sanitaire_2010.pdf

Prévention des AES

<https://www.geres.org/aes-et-prevention/>

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL À L'HÔPITAL

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/resah-editions_guide-qvt_vf.pdf

Catalogue :

Service de santé au travail

Hôpital ou établissement de santé

Organismes agréés (INRS, ANFH, CNAM, Croix-Rouge, etc.)

AXE 4.5 Formations fortement recommandées

Type d'action :

Gestes de premiers secours (PSC1, SST – Sauveteur Secouriste du Travail) : obligatoire pour certains, très recommandé pour tous.- Prévention des risques psychosociaux (RPS) et qualité de vie au travail (QVT)- Formation à la manipulation des produits chimiques dangereux (CLP / FDS)- Sensibilisation aux risques liés aux violences et agressions (patients, familles, environnement de travail)- Prévention des risques liés au travail de nuit et au travail en horaires décalés- Violences conjugales ou familiales : situations délicates pour les sages-femmes en première ligne- Patients atteints de pathologies infectieuses (VIH, hépatite, tuberculose, COVID-19, etc.), Formation aux risques de Troubles musculosquelettiques (TMS) : liés aux postures contraignantes (accouchements, aide aux positions maternelles, manipulation de matériel)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation, certificat

Références de l'action :

Repérage et accompagnement des femmes victimes de violences, protection du soignant.
Protocoles d'hygiène renforcés et port d'EPI

Catalogue :

Service de santé au travail
Hôpital ou établissement de santé
Organismes agréés (INRS, ANFH, CNAM, Croix-Rouge...)

AXE 4.6 Formations spécifiques au secteur sanitaire

Type d'action :

Formation en hygiène hospitalière et protocoles de soins (lavage des mains, désinfection, gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux – DASRI)- Formation relative aux dispositifs médicaux (utilisation, nettoyage, sécurité)- Formation en ergonomie appliquée aux soins (mobilisation des patients, aides techniques, réduction des contraintes physiques)- Prévention des expositions aux agents cytotoxiques / chimiothérapies- Formation en santé environnementale (qualité de l'air, bruit, gestion des risques chimiques et biologiques)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve :

Attestation, certificat

Références de l'action : sans objet

Catalogue :

Service de santé au travail

Hôpital ou établissement de santé

Organismes agréés (INRS, ANFH, CNAM, Croix-Rouge, etc)

AXE 4.7 Formations complémentaires (selon missions)

Type d'action :

Formation en hygiène hospitalière et protocoles de soins- Gestion du stress et prévention du burnout- Communication et gestion des conflits- Accompagnement des patients en situation difficile (psychiatrie, soins palliatifs)- Sensibilisation à l'addictologie au travail- Fatigue liée au travail de nuit et horaires décalés : perturbations du rythme circadien, impact sur la vigilance- Charge émotionnelle élevée : décès périnatal, IMG, urgences obstétricales- Conflits avec patients/familles (violence verbale ou physique)- Charge de travail + responsabilités médicales.

Pour SF libérales, HAD, PMI : Groupes de parole / supervision clinique (pour briser l'isolement) - Prévention des agressions et sécurité lors des visites à domicile : formation gestion de conflits, vigilance en contexte isolé- Sensibilisation aux risques domestiques (escaliers, domiciles exigus, animaux, hygiène variable).

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve :

Attestation, certificat

Références de l'action :

Hygiène de vie, gestion du sommeil, prévention des risques liés au travail posté

Gestion du stress & prévention du burn-out.

Accompagnement psychologique des soignants (groupes de parole, supervision clinique).

Gestion des conflits et communication non violente.

Catalogue :

Service de santé au travail

Hôpital ou établissement de santé

Organismes agréés (INRS, ANFH, CNAM, Croix-Rouge...)

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Type d'action	Intitulé de l'action
Repérer les risques psycho sociaux et évaluer sa santé	AXE 4.8 Repérer et prendre en charge les risques psycho sociaux
	AXE 4.9 Evaluer sa santé

AXE 4.8 Repérer et prendre en charge les risques psycho sociaux

Type d'action :

Action sur le thème des risques psycho sociaux

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve : attestation ou déclaratif

Références de l'action :

Repérage et prise en charge de syndrome d'épuisement des professionnels

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-

Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout

[Haute Autorité de Santé - Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout](#)

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Harcèlement

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/l-etat-vous-protege/politique-de-lutte-contre-les-violences-faites-au-femmes>

AXE 4.9 Evaluer sa santé

Type d'action :

Action d'évaluation

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Elément de preuve : attestation ou déclaratif

Références de l'action :

Repérage et prise en charge de syndrome d'épuisement des professionnels

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-

Karasek Job Content Questionnaire

https://minesparis-psl.hal.science/hal-00875731v1/file/modele_de_karasek.pdf

The Nordic Musculoskeletal questionnaire

Questionnaire sur la santé musculo-squelettique des travailleurs

<https://pharesst.irsst.qc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1151&context=guides>

Echelle de mesure du stress perçu

Perceived stress Scale PSS

L'Echelle évalue la gravité des symptômes dans des domaines très variés tels que l'humeur, le sommeil et l'appétit, la fatigue physique et psychique et les idées de suicide.

L'échelle comporte 10 items cotés de 0 à 6 :

Questionnaire Leymann Inventory of Psychological LIPT

Traduit en français. [Leymann Inventory of Psychological Terror Version française](#)

Hospital Anxiety and Depression scale

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

Traduction française : J.F. Lépine. [Échelle HAD](#)

Permet de dépister les troubles anxieux et dépressifs. Elle comporte 14 items cotés de 0 à 3.

Maslach Burn out Inventory (MBI test)

Traduite en français. Test de Maslach.

Type d'action	Intitulé de l'action
Disposer d'un référent médical, d'un référent en santé	AXE 4.10 Prendre en charge sa santé
	AXE 4.11 Prévenir le risque

AXE 4.10 Prendre en charge sa santé

Type d'action :

Action libre

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve : déclaratif

Références de l'action :

Programme Aide Solidarité Soignant : **0800 288 038**, numéro national d'aide aux soignants

Associations d'aides

– ASRA, réseau d'aide aux soignants de Rhône-Alpes <https://reseau-asra.fr/>

– Burn out, épuisement, surinvestissement, santé, addictions, organisation, finances ...

Soignants, osez demander de l'aide

<https://www.association-mots.org/>

– ERMB, Entraide Régionale des Médecins de Bretagne (au CROM de Bretagne)

– APSS, Association pour les Soins aux Soignants

<https://www.asso-sps.fr/>

– AAPMS (Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et aux Soignants) ex AAPML <http://www.aapml.fr/>

– Mood Up ARA et le site prévention-soignant <https://prevention-soignant.fr/>

-Association SPS : association de soins aux professionnels de santé : <https://www.asso-sps.fr/>

- my happyjob : <https://www.myhappyjob.fr/>

AXE 4.11 Prévenir le risque

Type d'action :

Auto-évaluation de son état de santé et de son suivi, notamment mental et de son rapport aux substances addictives consommées
Disposer d'un référent médical (hors auto-déclaration et parent au 1er degré) et l'avoir consulté pendant la période de certification
Consulter le service de santé au travail
Maintenir son calendrier vaccinal à jour
Suivre les recommandations générales de dépistage selon son âge et son sexe
Toute action bénéfique pour sa santé (activité physique, alimentation, sommeil...)

Critères de validation de l'action : action conforme aux finalités attendues pour le bloc 4

Pré ou post validation par la commission professionnelle de la certification périodique sage-femme : non

Élément de preuve : attestation ou déclaratif

Références de l'action :

Calendrier simplifié des vaccinations 2025

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte_postale_vaccination_mai_2025.pdf

Repérage et prise en charge de syndrome d'épuisement des professionnels

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-

Mon bilan prévention

<https://solidarites.gouv.fr/mon-bilan-prevention-faites-le-point-sur-votre-sante-avec-un-professionnel>

Livret bilan prévention

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Mon-bilan-prevention-livret-presentation.pdf>

Catalogue :

Sans objet

ANNEXES

Annexe 1 : Proposition de fiches ressources

Méthode ou outils	
Critères de qualité	Critères d'évaluation des pratiques professionnelles https://www.has-sante.fr/jcms/c_438005/fr/criteres-d-evaluation-des-pratiques-professionnelles-epp Élaborer et mettre en œuvre des critères de qualité (nécessité d'avoir un compte HAS) https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/critere_de_qualite_for-mat2clics.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/mise_en_oeuvre_de_criteres_de_qualite.pdf Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse de pratiques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-02/staff_gap_fiche_technique_2013_01_31.pdf
Gestion des risques	Gestion des risques en équipe** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807722/fr/gestion-des-risque-en-equipe Revue de mortalité et de morbidité (RMM)** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm
Revue de dossiers et analyse de cas	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe de soins en ambulatoire** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811649/fr/exercice-coordonne-et-protocole-d-une-equipe-de-soins-en-ambulatoire Réunions de concertation pluridisciplinaire* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire Registre des pratiques, observatoire, base de données** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees Revue de pertinence des soins* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807060/fr/revue-de-pertinence-des-soins Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse de pratiques* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807236/fr/staffs-d-une-equipe-medico-soignante-groupes-d-analyse-de-pratiques-gap Vignettes cliniques* https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques?preview=true
Indicateurs	Audit clinique* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807705/fr/audit-clinique Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807642/fr/suivi-d-indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins
Analyse des parcours de soins ; coordination des soins	Chemin clinique* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807716/fr/chemin-clinique Construire, organiser les parcours. Guides parcours HAS.

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

	https://www.has-sante.fr/jcms/c_1647022/fr/construire-organiser-les-parcours/ma-sante-2022 Élaboration des protocoles pluriprofessionnels de soins de premier recours https://www.has-sante.fr/jcms/c_2680226/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofes-sionnels-de-soins-de-premier-recours Matrice de maturité en soins primaires https://www.has-sante.fr/jcms/c_1757237/fr/matrice-de-maturite-en-soins-primaires Méthode du traceur ciblé https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/fiche_pedagogique_6e_cycle_methode_traceur_cible.pdf Patient traceur* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807803/fr/patient-traceur Patient traceur en ville https://www.has-sante.fr/jcms/c_2614161/fr/le-patient-traceur-en-ville Protocole de coopération entre professionnels de santé https://www.has-sante.fr/jcms/c_1240280/fr/protocole-de-cooperation-entre-profes-sionnels-de-sante
Analyse de parcours professionnel	Bilan de compétences* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811610/fr/bilan-de-competences
Dispositifs spécifiques	Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la loi 2004-810 du 13 août 2004)** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accreditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales Protocole de coopération (art. 51 de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009) https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-03/protocole_de_cooperation_-_doc_aide_professionnels_de_sante.pdf
Simulation	Simulation en santé** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807140/fr/simulation-en-sante Test de concordance de script (TCS)** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807650/fr/test-de-concordance-de-script-tcs
Sécurité du patient	Guides et outils HAS https://www.has-sante.fr/jcms/c_821871/fr/securite-du-patient-guides-et-outils
Education thérapeutique	Education thérapeutique du patient. Comment la proposer et la réaliser. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf

Annexe 2 : Liste, **non exhaustive**, de congrès, journées professionnelles, colloques

Congrès et journées professionnelles	ABC de la fertilité -Angers- https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/abc-fertilite-0 Assises Nationales de Gynécologie -tous les 2 ans- https://assises-gynecologie.com/ Assises Nationales des Sages-Femmes https://www.assises-sages-femmes.com/ Colloque Annuel URPS Sages-Femmes https://www.reseautperinatmed.fr/Colloque-annuel-URPS-sage-femme-PACA,4065.html Colloque National de l'ANSFL https://profession-sage-femme.com/congres/ Congrès de l'AIUS -Sexologie et Santé sexuelle- https://aius.fr/congres/ Congrès Endosud https://www.journee-endosud.fr/ Congrès de la FIGO https://www.figo.org/fr/evenements Congrès Paris Santé Femme du CNGOF https://cngof.fr/congres-paris-sante-femme-psf- https://paris-sante-femmes.fr/ Congrès de la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Vaginale https://www.societe-colposcopie.com/ EPUNG -Enseignement Post-Universitaire National de Gynécologie- https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/epung-enseignement-post-universitaire-national-de-gynecologie-0 Genesis https://congresgenesis.fr/ Gynecollogue https://www.meet-in-nicecotedazur.com/fiche/gynecollogue-2025/ Infogyn https://www.infogyn.com/le-congres/programme/ JF3S de Sexologie -Journées Francophones de Sexologie et Santé Sexuelle- https://www.jf3sexo.fr/ Journée du GEMVI https://gemvi.org/gemvi-dans-les-congres/ JLARGO -Journées en Languedoc-Roussillon de Gynécologie-Obstétrique- https://www.jlargo.fr/inscription-formation-medicale-continue/ Journées Jean Cohen https://congres.eska.fr/home.php?id=jean_cohen_2024 Journée du GRIG https://www.infections-grossesse.com/copie-de-actions-du-grig-1 Journées d'Etudes de l'ANSFC https://ansfc.fr/ Journée d'Etudes de l'ANSFT https://www.ansft.org/journee-d-etudes
---	---

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

	Journées Nationales de la SFMP https://www.sfmp.net/ Journées de Médecine Fœtale de Port Royal https://www.fimatho.fr/evenements/235-journee-de-medecine-foetale-port-royal#:~:text=La%2017%C3%A8me%20journ%C3%A9e%20de%20m%C3%A9decine,la%20Facult%C3%A9%20de%20m%C3%A9decine%20Cochin. Journées Post-Universitaires -APSF- https://www.apsf.fr/congr%C3%A8s JSF -Journées Sages-Femmes du CNSF- https://journees-sages-femmes.fr/ JRSF -Journée Régionale Sages-Femmes du CNSF- https://www.college-sages-femmes.fr Journées de la Société Française de Sénologie et de Pathologie Mammaire https://www.senologie.com/ Rencontres Médicolégales de Gynécologie-Obstétrique https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/2es-rencontres-medico-legales-gynecologie-obstetrique Rencontres de Port-Royal https://www.journee-scientifique-et-gynecologique.fr/ Salon de Gynécologie-Obstétrique Pratique https://www.gynecologie-pratique.com
Congrès d'échographie, de médecine fœtale	Congrès de Médecine Fœtale de Montpellier « diagnostic anténatal et devenir » https://www.medflics.com/fr/conferences/13-congres-de-medecine-foetale-diagnostic-antenatal-devenir Congrès de la Société Française de Médecine Périnatale https://www.sfmp.net/ Journées de Médecine Fœtale -Aix- https://www.fimatho.fr/evenements/339-27emes-journees-de-medecine-foetale-2022#:~:text=Les%2027%C3%A8mes%20Journ%C3%A9es%20de%20m%C3%A9decine,%C3%A0%20Aix%2Den%2DProvence. Journées de Médecine Fœtale de Port-Royal https://jpcomb.com/21e-journees-de-medecine-foetale/ Journées d'Imagerie de la Femme et du Fœtus https://www.lonasante.com/congres-jiff/ Nouvelles Journées d'Echographie Fœtale (NJEF) https://www.njef.eu/
Congrès régionaux :	Congrès La Médecine de la Femme -Marseille- https://endosudpaca.fr/agenda/congres-la-medecine-de-la-femme Congrès Périnat'AURA (Congrès Régional de Médecine Périnatale d'Auvergne Rhône-Alpes) https://www.auvergne-perinat.org/perinataura- Congrès Gyn'azur -Congrès international de gynécologie-obstétrique et reproduction de la Côte d'Azur- https://www.gynazur.eu/ Congrès de Gynécologie Médicale https://www.medflics.com/fr/conferences/congres-gynecologie-obstetrique/1 Journées Annuelles des Collèges Régionaux de Gynécologie Médicale https://www.fncgm.com/informations/journees-annuelles-des-colleges.html

Congrès, colloques, journées des réseaux périnataux, des CPDPN et congrès régionaux de gynécologie-obstétrique	Assises de Gynécologie-Obstétrique -Nord- https://www.ordre-medecin-nord.org/index.php/actualites/200-5emes-assises-de-gynecologie-obstetrique.html Congrès JAIME (Nouvelle Aquitaine) https://congres.idequate.com/inscription-evenements/jaime-2025/ Journées Annuelles du CEGOP -Cercle d'Etudes des Gynécologues-Obstétriciens du Parc- https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/journee-cegop-cercle-gynecologues-obstetrichiens-parc Journée Annuelle POLIGYN https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/3e-journee-poligyn Journées Annuelles du Réseau Naître en Alsace https://naitreenalsace.fr/event/journee-scientifique-annuelle-du-reseau-naître-en-alsace/ Journées Annuelles du Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine -RPNA- https://rpna.fr/ J2A -Journée de l'Arc Alpin en Gynécologie-Obstétrique et Médecine de la Reproduction- https://events.adrinord.fr/etn/journee-de-larc-alpin-en-gynecologie-obstetrique-et-medecine-de-la-reproduction-chambery-vendredi-20-juin-2025/ Journée du CEGORIF -Cercle d'Etudes des Gynécologues-Obstétriciens de la région Ile de France- https://www.gynecologie-pratique.com/services/agenda/congres-cegorif-cercle-detude-gynecologues-obstetrichiens-region-ile-france Journées du Collège des Gynécologues-Obstétriciens d'Alsace https://cgltre.org/event/congres-du-college-de-g-o-dalsace/ Journée du CPDPN de Poitou-Charentes https://www.reseau-naissance.fr/24eme-journee-regionale-des-centres-pluridisciplinaires-de-diagnostic-prenatal/ Journées ENDAURA (filière endométriose Auvergne Rhône-Alpes) https://www.endaura.fr/ JLARGO (Occitanie) https://www.perinatalite-occitanie.fr/actualites/journee-regionale-2023-jlargo-reseau-de-perinatalite-occitanie-rpo Journée PERINAT'AURA -Auvergne-Rhône-Alpes- https://www.auvergne-perinat.org/perinataura-2025/ Journée Régionale EndoBreizh (filière endométriose) https://www.endobreizh.com/vous-etes-un-professionnel-de-sante/se-former/journees-endobreizh/ Journées Régionales de Gynécologie-Obstétrique de Champagne-Ardennes https://www.chu-reims.fr/offre-de-soins/prises-en-charge/service/gynecologie/38eme-journee-des-gynecologues-et-obstetrichiens-de-champagne-ardenne Journée de la Santé de la Femme
---	--

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

	https://cpts-ille-et-flume.fr/agenda/congres-gynecologie-obstetrique-1ere-journee-de-la-sante-de-la-femme/ Journée Scientifique du Réseau Méditerranée https://www.reseauperinatmed.fr/CMS/News/34 Les Journées Scientifiques du Réseau Sécurité Naissance -Pays de Loire- https://www.reseau-naissance.fr/agenda/journees-scientifiques-2024/ Le Staff Inter-maternités Pays de Loire https://www.reseau-naissance.fr/actualites/staff-inter-maternites-2025/ Rencontres Bretonnes de Gynécologie-Obstétrique -Rennes et Brest-RBGO- https://www.endobreizh.com/congres-rbgo-2024/
Congrès internationaux	GYN Caraïbes https://www.gyncaraibes.fr/ JFM- Congrès de gynécologie. Marrakech https://newsletters.comncogroup.com/JFM/2025/STD/index.html
Congrès d'acupuncture	Congrès annuel AFSFA en mars https://www.cerc-congres.com/afsfa.html Congrès annuel AGO-RE en juin et séminaires https://www.agore.fr/les-formations-actuelles Congrès annuel en mars et 6 séminaires annuels AFERA https://afera.onl/ Congrès FAFORMEC en novembre https://acupuncture-medic.fr/faformec/congres/ Congrès en octobre et séminaires AFA https://www.acupuncture-france.com/ Séminaires trimestriels GERA https://gera.fr/

Annexe 3 : Plan Santé au Travail – Sages-Femmes

Risques identifiés	Formation / Prévention	Fréquence / Recommandations
Troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux postures et manutentions	Formation gestes & postures spécifiques à l'obstétrique, ergonomie, utilisation d'aides techniques	Initiale + recyclage tous les 3 ans
Fatigue / Travail de nuit et horaires décalés	Sensibilisation à l'hygiène de vie, gestion du sommeil, nutrition	Tous les 3 à 5 ans, ou en sensibilisation annuelle
AES (Accidents d'Exposition au Sang) et liquides biologiques	Formation prévention AES, conduites à tenir post-exposition, rappel vaccination	Initiale + mise à jour annuelle
Exposition aux produits chimiques (anesthésiques gazeux, désinfectants)	Formation manipulation sécurisée, lecture FDS, ventilation	Initiale + recyclage tous les 3 ans
Risques psychosociaux (stress, burn-out, décès périnatal)	Formation gestion du stress, groupes de parole, communication non violente	Initiale + sessions annuelles
Violences verbales/physiques (patients, familles)	Formation gestion de l'agressivité et sécurité en maternité	Tous les 3 ans
Travail en environnement technique (bloc obstétrical, matériel spécifique)	Formation hygiène en bloc, utilisation sécurisée des dispositifs médicaux	Initiale + selon mise en service de nouveaux équipements

Liste des abréviations :

AAPMS Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et aux Soignants
ADP Audits ou Analyses de Pratiques
AES Accident d'Exposition au Sang
AFSA Association Française des Sages-Femmes Acupunctrices
ANSFC Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices
ANSFL Association Nationale des Sages-Femmes Libérales
AFGSU Attestation de Formation aux Gestes en Situation d'Urgence
ANSFO Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes
ANSFT Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales
ASFMDN Association des Sages-Femmes des Maisons de Naissances
ANDPC Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANESF Association Nationale des étudiantes sages-femmes
ANFH Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier
ANSM Agence Nationale de la Sécurité du Médicament et des produits de santé
APSS Association Pour les Soins au Soignant
ARENE Association Régionale d'Entraide du Nord-Est
ARS Agence Régionale de Santé
ASRA Aide aux Soignants Rhône-Alpes
Association Santé des Soignants en Poitou-Charentes
Association SPS Soins aux Professionnels de Santé
CDS Centre De Santé
CDU Commission Des Usagers
CHU Centre Hospitalier Universitaire
CLP Classification Labelling Packaging
CME Commission Médicale d'Établissement
CNAM Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNCP Commission Nationale de la Certification Périodique
CNEMa Confédération Nationale des Enseignantes en Maïeutique
CNGOF Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français
CNOSF Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes
CNP Conseil National Professionnel

CNPM Conseil National Professionnel de Maïeutique
CNSF Collège National des Sages-Femmes de France
COVID - 19 COrona Virus Disease – 19
CP Certification Périodique
CP Cycle Professionnel (de 6 ans pour le DPC)
CPDPN Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Pré-Natal
CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CREX Comités de Retour d'Expérience
CSP Code de la Santé Publique
DASRI Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
DES Diplôme d'Etudes Spécialisées
DPC Développement Professionnel Continu
DRSP Dispositif Régional de Soutien à la Prévention
DUERP Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EBM Evidence-Based Medicine/Midwifery
Echelle HAD Hospital Anxiety and Depression scale
EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPP Entretien Prénatal Précoce
EPI Equipements de Protection Individuelle
EPNP Entretien Post-Natal Précoce
EPP Evaluation des Pratiques Professionnelles
EPST Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ERMB Entraide Régionale des Médecins de Bretagne
ESCAP Equipe Spécialisée en Coordination et Appui à la Prévention
ESP Equipe de Soins Primaires
ETP Education Thérapeutique du Patient
FDS Fiche de Données de Sécurité
FFP2 Filtering Facepiece Particles de niveau 2
FOP Fiche d'Orientation Prioritaire
GHT Groupement Hospitalier de Territoire
HAD Hospitalisation A Domicile
HAS Haute Autorité de Santé

Référentiel de certification périodique du CNP Maïeutique

HDJ Hôpital de Jour

HPP Hémorragie du Post-Partum

INRS Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

IQSS Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins

LIPT Leymann Inventory of Psychological Terror

MADRS Montgomery Asberg Depression Rating Scale

MBI test Malash Burnout Inventory test

MOOC Massive Open Online Courses

MOOD UP ARA Site de prévention soignant Auvergne-Rhône-Alpes

MOTS Médecin Organisation Travail Santé

MSP Maison de Santé Pluridisciplinaire

ODPC Organisme de Développement Professionnel Continu

OP Orientation Prioritaire

PACTE Programme d'Amélioration Continue du Travail en Équipe

PMI Protection Maternelle Infantile

PMSI Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information

PNP Préparation à la Naissance et à la Parentalité

PREMs Patient Reported Experience Measures

PROMs Patient Reported Outcome Measures

PSC1 Prévention et Secours Civique de niveau 1

QHSE Qualité Hygiène Sécurité Environnement

QVT Qualité de Vie au Travail

RCP Réunion de Concertation Pluridisciplinaire

RMM Réunions de Morbi-Mortalité

RPS Risques Psycho-Sociaux

SE Santé Environnementale

SF Sage-Femme

SFC Sage-Femme Coordinatrice

SFMP Société Française de Médecine Périnatale

SST Sauveteur Secouriste du Travail

TCS Test de Concordance de Script

TD Travaux Dirigés

TMS Troubles Musculo-Squelettiques

UFR Unités de Formation et de Recherche

URPS Union Régionale des Professionnels de Santé

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine